

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE CE 9^e JOUR D'AVRIL 2024 À 19H30**

Étaient présents : Monsieur Alain Lavallée, maire
Monsieur John Bradley, conseiller
Monsieur Yvon Forget, conseiller
Monsieur Ghislain Henri, conseiller
Madame Marie-Claude Racine, conseillère
Monsieur Réal Déry, conseiller
Monsieur Maurice Rolland, conseiller

Madame Sylvie Burelle, directrice générale et greffière-trésorière et monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques assistaient également à la séance.

R-41-2024 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Ghislain Henri, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

R-42-2024 Adoption du procès-verbal du 12 mars 2024

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 12 mars 2024;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le procès-verbal du 12 mars 2024 soit accepté tel que déposé.

R-43-2024 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que cette liste des comptes, d'une somme de 395 377.36\$ soit acceptée tel que déposée.

R-44-2024 Rapport du C.C.E. du 20 mars 2024

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 20 mars 2024;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Henri, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le conseil accepte le compte-rendu.

R-45-2024 Rapport du C.C.U. du 27 mars 2024

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 mars 2024;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Ghislain Henri et unanimement résolu que le conseil accepte le compte-rendu.

R-46-2024 Demande de dérogation mineure – Lina Provost

Attendu la demande de dérogation mineure concernant l'agrandissement du bâtiment principal avec une future marge arrière à 9.3 mètres au lieu de 10 mètres;

Attendu que le plan est soumis à une procédure de plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que l'acceptation de la demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

Attendu que cette demande est conforme au plan d'urbanisme;

Attendu que le comité consultatif en urbanisme est favorable et recommande l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le conseil est favorable et accepte la demande de dérogation mineure tel que déposée.

R-47-2024 P.I.I.A. – Lina Provost

Attendu la demande de permis de madame Lina Provost relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 311 427 du cadastre du Québec, sise au 19, rue Comtois ;

Attendu que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Ghislain Henri et unanimement résolu que le conseil est favorable et accepte le P.I.I.A. tel que déposé.

R-48-2024 P.I.I.A. – Raphaël Beauchemin

Attendu la demande de permis de monsieur Raphaël Beauchemin relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 310 919 du cadastre du Québec, sise au 140, rue Val d'Or ;

Attendu que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le conseil est favorable et accepte le

P.I.I.A. tel que déposé.

A-1-2024 Avis de motion
Présentation et dépôt du projet de règlement #1-2024

Avis de motion est donné par monsieur Maurice Rolland, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement #1-2024, règlement visant l'annexion à la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu du lot 5 130 969 situé sur le territoire de Saint-Mathieu-de-Beloeil.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

A-2-2024 Avis de motion
Présentation et dépôt du projet de règlement #2-2024

Avis de motion est donné par monsieur Réal Déry, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement #2-2024, règlement relatif à la circulation.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

R-49-2024 Semaine de l'action bénévole – Bénévolat, c'est brillant !

Attendu que 13.3 millions de bénévoles canadiens consacrent leur temps à aider les autres, contribuant à près de deux milliards d'heures de bénévolat par année;

Attendu que les bénévoles de Saint-Marc-sur-Richelieu sont des femmes et des hommes de tous âges, aux expériences variées, jeunes, aînés, familles, travailleurs et retraités ;

Attendu que le fruit collectif du travail investi par les bénévoles de Saint-Marc-sur-Richelieu en rehausse la qualité de vie ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par monsieur Réal Déry que le conseil municipal proclame par la présente la semaine du 14 au 20 avril 2024 « Semaine de l'action bénévole », et invite tous les citoyens et citoyennes à reconnaître le rôle crucial des bénévoles au sein de notre collectivité.

R-50-2024 Servitude – Tuyau de drainage

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu pensait avoir une servitude de passage et d'entretien d'un tuyau de drainage pour l'écoulement des eaux provenant d'une partie de la rue l'Anse qui passait sur le lot 5 311 586 appartenant à Madame Raymonde Bergeron, situé au 560, rue de l'Anse ;

Attendu que cette servitude a, dans ses livres, une largeur de trois (3) mètres dans la ligne latérale sud du terrain, allant de la rivière Richelieu à la rue de l'Anse;

Attendu qu'après vérification, il appert que la Municipalité n'a jamais fait publier une telle servitude, malgré le fait qu'elle existe vraiment, et ce depuis 1976 ;

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu et madame Raymonde Bergeron, ont modifié récemment la localisation et l'assiette de ladite servitude au fil du temps parce qu'elle passait en-dessous d'un cabanon ;

Attendu que cette servitude est nécessaire pour garantir un bon drainage et prévenir un bon écoulement des eaux d'égout pluviale provenant d'une partie de la rue de l'Anse ;

Attendu que madame Raymonde Bergeron, propriétaire du lot concerné, reconnaît l'établissement et l'existence de cette servitude et consent à son utilisation à des fins de drainage par la municipalité ;

Attendu que la municipalité s'engage à entretenir le tuyau de drainage et à veiller à ce qu'il ne cause aucun dommage au lot de Madame Raymonde Bergeron ;

Attendu que la municipalité doit mandater Me Diane Lépine de la firme Un notaire S.V.P. Inc. afin de procéder à l'enregistrement de cette servitude au nom de la Municipalité de Saint-Marc- sur-Richelieu ;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Bradley, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le conseil :

- Autorise le maire et la directrice générale à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'enregistrement de cette servitude.
- Mandate Me Diane Lépine, notaire de la firme Un notaire S.V.P. Inc. afin de procéder à l'enregistrement de cette servitude au nom de la Municipalité de Saint-Marc-sur- Richelieu et que la municipalité assume les frais.

R-51-2024 Demande de paiement #1 Réaménagement des salles de toilette

Attendu le rapport déposé par Daniel Cournoyer, architecte, relativement aux travaux réalisés jusqu'au 30 mars 2024, par Immobilier Gestimpros ;

Attendu que pour donner suite à la vérification du décompte pour les travaux réalisés, monsieur Daniel Cournoyer, architecte recommande le paiement de 107 401.37\$ toutes taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que le conseil accepte le décompte #1, et autorise la directrice générale à effectuer le paiement, comme recommandé.

R-52-2024 Nomination – Émyl Ferland Inspecteur en bâtiment et environnement

Attendu que pour donner suite à l'offre d'emploi et le processus de sélection, le comité recommande l'embauche de monsieur Émyl Ferland, pour une période de probation de trois (3) mois ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que monsieur Émyl Ferland soit nommé inspecteur en bâtiment et environnement ;

Il est également résolu que le conseil accepte les dispositions dudit contrat et que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

R-53-2024 Conciliation bancaire et rapport budgétaire trimestriel 31 mars 2024

Le conseil ayant pris connaissance des états budgétaires et de la conciliation bancaire pour le trimestre se terminant le 31 mars 2024 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu d'accepter le dépôt des rapports tels que présentés, en considérant que ces montants peuvent varier d'ici

le dépôt des états financiers effectués par les vérificateurs externes.

R-54-2024 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur John Bradley et unanimentement résolu que la séance soit levée.



Alain Lavallée
Maire



Sylvie Burelle
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par la résolution R-43-2024, R-49-2024, R-50-2024, R-51-2024 et R-52-2024.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 10^e jour d'avril 2024.



Sylvie Burelle
Directrice générale et greffière-trésorière